



AU FIL DES PAGES

AUTOMNE 2025

SOMMAIRE



- 03** Le mot du Maire
- 04** Diaporama
- 06** Vie communale
- 12** Vie associative & culturelle
- 14** La Métro
- 16** Informations diverses
- 19** Informations pratiques
- 20** Agenda

ETAT CIVIL

MARIAGES

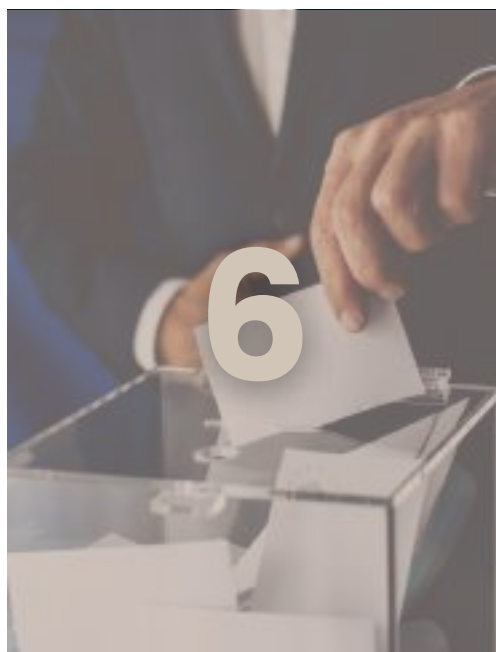


Camille PICTON
et Paul CASARIN
unis le 21 Juin 2025

Candice CLEMENCE
et Geoffrey LEJARD
unis le 27 Septembre 2025

ZOOM SUR...

ELECTIONS MUNICIPALES



SÉCURISATION DU CARREFOUR ST SAUVEUR



RÉNOVATION ÉNERGETIQUE





Introduction

Le thermomètre est bien monté durant les mois de juillet et août. J'espère néanmoins que vous avez passé un bel été. Cette année, la commune n'a pas été envahie par les gens du voyage : ils sont passés à proximité, mais ne se sont pas, ou n'ont pas pu, s'arrêter. Peut-être cela est-il lié au dispositif supplémentaire que nous avons installé, pour un montant de 8 K€, comprenant des blocs-béton semi-enterrés à l'entrée du stade, devant les parkings des tennis, un bloc à l'entrée du City Stade, ainsi que la reprise du talus entre le terrain d'entraînement de foot et le City Stade.

Pour information, la Commune a reçu, via un fonds de concours, une participation de la Métropole à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des réparations liées aux dégradations commises par les gens du voyage en août 2024, soit un peu plus de 7 K€. Je remercie les services métropolitains et le Président de la Métropole d'avoir soutenu notre demande et permis la mise en place de ce fonds de concours.

Sécurité routière

Concernant le carrefour RN85 / montée de Saint-Sauveur, les travaux dits « court terme » ont été réalisés : installation d'un radar pédagogique, d'un panneau lumineux signalant un danger, d'un panneau STOP, d'un panneau de limitation de vitesse, ainsi que les différents marquages au sol. Une étude de sol a également été conduite afin de finaliser l'étude de sécurisation définitive. Une rencontre de restitution est prévue en novembre pour connaître les suites qui seront données. Les élus et les habitants restent fortement mobilisés pour que la DIRCE, gestionnaire de la RN85, trouve les financements et accomplisse les travaux au plus vite.

Travaux RTE

Concernant RTE (Réseau Transport Electricité) et les lignes électriques 225 KV Champagnier-Cordéac, les travaux sont quasiment terminés : les pylônes ont été remplacés, et des voies ont été créées ou élargies en forêt. D'ici la fin de l'année 2025, la même opération sera lancée sur la ligne 63 KV parallèle à la 225 KV, côté terrain militaire, puis descendant vers Saint-Pierre-de-Mésage, au-dessus des Terrasses de la Romanche. Cette réhabilitation comprend le remplacement des câbles vétustes, de la quasi-totalité des supports (pylônes), ainsi que le renforcement des fondations.

Patrimoine

Suite à l'appel d'offres remporté par l'atelier ISSHIN, l'étude de diagnostic menée par un architecte du patrimoine est en cours de réalisation et nous sera remise vers la mi-octobre. Ce diagnostic permettra de connaître « l'état sanitaire » du périmètre comprenant le « vieux cimetière », l'église Sainte-Marie et ses abords.

Nous avons également répondu à un appel à projets dans le cadre du Fonds Patrimoine religieux, destiné à soutenir la restauration et la conservation du patrimoine religieux des villages de France. Nous attendons l'avis de la commission, avec de bonnes chances d'obtenir une réponse favorable.

Par ailleurs, selon le montant des travaux à entreprendre, nous envisageons de signer une convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine et l'association Sainte Marie de Mésage, afin de mettre en place un appel aux dons pour les personnes souhaitant contribuer.

Vie communale

Mauvaise nouvelle : notre agent technique sera indisponible plusieurs mois. Nous recherchons donc des solutions pour le remplacer. Ne trouvant pas de nouveau tuteur pour notre apprenti Raphaël, nous devons nous en séparer afin qu'il puisse continuer son alternat dans une autre entreprise d'espaces verts.

Encore une fois, avec Daniel Di Fruscia, nous avons ramassé des déchets déposés dans les bois, route de Champ, ainsi que sur le parking entre les deux communes. Je tiens à remercier Daniel pour ses efforts, pour avoir suppléé notre agent et pour ramasser, chaque jour, les déchets jetés sur la commune par des personnes irrespectueuses. Le manque de respect et les incivilités auxquels nous faisons face sont inimaginables.

De même, concernant les nuisances sonores, je vous invite à modérer le volume de la musique, notamment après 19h, afin de ne pas déranger le voisinage. Merci à tous de votre compréhension.

Informations générales

Vous l'avez peut-être constaté, nous avons installé deux figurines de signalisation (Arthur et Zoé) à l'entrée des écoles, abattu des frênes malades aux Templiers, au Moulin et au stade. Le cheminement piéton devant le centre équestre a été aménagé avec de l'enrobé et un éclairage public. Le passage piéton devant le stade a été repris, la place PMR déplacée et mise en conformité, et un regard d'eau pluviale a été installé.

Les candélabres ont été remplacés au Moulin, l'intérieur des vestiaires du foot a été rénové, un grillage a été posé autour du pool house du tennis, et les deux volets roulants défectueux de la salle du Moulin ont été remplacés.

Je rappelle, j'alerte, encore et encore, les règlements du PLUi évoluent, vendredi 26 septembre dernier en Conseil Métropolitain, nous avons voté la modification N°3 du PLUi, pour que celui-ci s'oriente vers un PLUi « bioclimatique », donc avec des contraintes supplémentaires pour les constructions ! Je ne vous cache pas qu'il va y avoir d'autres difficultés sur les documents d'urbanisme, pour les demandeurs mais aussi pour les instructeurs.

Conclusion

Je vous souhaite un bel automne, la joie de ramasser quelques châtaignes et champignons, de rester vigilants dans les bois en période de chasse, et surtout de vous retrouver dans les multiples activités proposées par nos associations.

J'en profite pour remercier le Comité des Fêtes, les associations présentes et tous les bénévoles, pour la magnifique organisation de la Fête de la bière du samedi 27 septembre, qui, encore une fois a été une réussite et un enchantement, eu égard aux compliments des participants qui nous reviennent.

Jérôme Buisson



LES DÉLICES PERCHÉS, UNE ÉDITION SAVOUREUSE ET PLEINE DE CHALEUR!

Du 13 au 15 juin, le village de Notre-Dame-de-Mésage a vibré au rythme de la 6^e édition du festival Les Délices Perchés. Grâce à l'engagement de plus de 120 bénévoles, à la présence de 42 artistes et à l'enthousiasme de plus de 2000 festivaliers, ce week-end a une nouvelle fois mêlé culture, convivialité et plaisirs gourmands.

AU PROGRAMME

30 spectacles et animations

un banquet d'ouverture

des concerts pour tous les âges

des glaces artisanales très demandées

des assiettes 100 % locales et de saison



120

bénévoles

42

artistes

30

spectacles

2000

festivaliers



Le soleil était au rendez-vous (parfois un peu trop...), et l'ambiance est restée joyeuse et familiale du début à la fin.

La soirée cabaret du vendredi a rassemblé de nombreux habitants, les enfants ont trouvé leur bonheur le samedi et le dimanche, et les artistes ont enchanté petits et grands.



Le Président de la Métropole Christophe Ferrari ainsi que le Maire de Varcès Jean-Luc Corbet sont passés sur le festival.



Un immense merci à tous les bénévoles, partenaires, producteurs locaux, artistes et habitants qui font vivre ce festival année après année.



Le 22 juillet dernier a eu lieu la cérémonie en mémoire des 26 pèlerins polonais qui ont perdu la vie dans l'accident de car survenu en 2007. Un hommage a été rendu aux victimes, en présence de Robert Drzazga, Consul général de Pologne, de Christine Brunet et Daniel Di Fruscia élus de la commune de Notre Dame de Mésage, de Saïda Berriche et Louis Lamarca élus de Vizille, du recteur de Notre-Dame-de-la-Salette, des représentants de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers ainsi que des anonymes venus aussi pour témoigner leur soutien.

SUCCÈS DE LA FÊTE DE LA BIÈRE

La 3ème édition de la Fête de la Bière a eu lieu le samedi 27 septembre dernier.

Organisée par le Comité des Fêtes de Notre Dame de Mésage, la fête a attiré un public familial nombreux et s'est déroulée dans une ambiance bon enfant. Toutes les personnes présentes ont pu profiter d'une offre variée de bières locales et de nourriture, de deux groupes de musique qui ont joué en live ainsi que d'un magnifique feu d'artifice organisé et financé par la Commune.



Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes présentes d'être venues si nombreuses, car c'est bien cela le but du Comité des Fêtes : rassembler les habitants du village autour d'événements festifs, afin de créer du lien entre tous.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles et les élus présents qui ont œuvré pour que la fête puisse avoir lieu, à la Mairie de Vizille pour le prêt de matériel et aux deux groupes de musique Stock et Bliss d'avoir assuré l'ambiance musicale.



Le Comité remercie également les 3 associations mésageoises qui nous ont tous régales de leur nourriture délicieuse :

Le Tennis Club Mésageois, l'ASNDM et les Délices Perchés. Merci d'avoir répondu présents à notre proposition d'assurer la partie restauration de la fête ! C'est tous ensemble que nous pouvons faire vivre notre village.



Grâce à vous tous, la fête a été réussie. Alors merci et à l'année prochaine !



Vous pouvez suivre l'actualité du Comité des Fêtes sur sa page Facebook « Comité des fêtes Notre Dame de Mésage ».



Prochaine manifestation :
le Beaujolais Nouveau
le vendredi 21 novembre au Moulin,
à partir de 19h, avec un karaoké !
Venez nombreux !





LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu le **mardi 11 novembre à 11h00** sur le parvis de la mairie.



VOEUX DU MAIRE



Les vœux du Maire auront lieu le **mercredi 28 janvier 2026** à **18h30**

à la salle du Moulin.

Tous les habitants sont les bienvenus.

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune si :

vous y êtes domicilié

vous êtes soumis aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,

vous êtes hébergé chez un parent (en joignant une attestation d'hébergement)

vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,

vous avez fait une demande d'élection de domicile auprès du secrétariat de Mairie.



L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne sur le site officiel du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
«Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarque en ligne)»

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026



LES PROCHAINES ÉLECTIONS
MUNICIPALES SE DÉROULERONT LES
DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2026.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales en vue de participer au scrutin peuvent déposer leur demande jusqu'au vendredi 6 février 2026, à l'exception des inscriptions dérogatoires en application de l'article L. 30 du code électoral.

Ainsi, le calendrier de gestion des listes électorales pour ce scrutin est plus précisément le suivant :

Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales :

MERCREDI 4 FÉVRIER 2026
INSCRIPTION EN LIGNE

VENDREDI 6 FÉVRIER 2026
INSCRIPTION PAPIER



Aussi, les personnes qui ont déménagé au sein de la commune ces dernières années doivent transmettre en mairie un justificatif de domicile récent (de consommation fixe) afin de mettre à jour leur adresse.



SÉCURISATION DU CARREFOUR RN85-ST SAUVEUR

Où en sommes-nous ?

Les améliorations de la signalisation annoncées en septembre 2024 sont sur le point de s'achever. En effet, les peintures au sol qui délimitent les arrêts de bus ont été retracées ainsi que la ligne centrale. Les panneaux clignotants annonçant en amont et en aval le carrefour ont été posés ainsi que les panneaux limitant la vitesse à 50km/heure. Le radar pédagogique à la descente a été mis en place. Pour l'heure, il ne fonctionne plus ; il sera réparé prochainement. Reste le panneau directionnel à la montée, indiquant « ND Mésage » ; il est en cours d'achat et sera posé en octobre.

Début septembre, des travaux de sondage géotechniques ont été effectués ; dernière étape avant la présentation du projet technique qui devrait avoir lieu début novembre, à la mairie de Notre Dame de Mésage.



Comme mentionné lors du précédent bulletin, la DIRCE proposera le projet final et chiffré pour qu'il soit voté dans le budget 2026 de l'État.

INCIVILITÉS

SOYONS RESPONSABLES !



Trop souvent encore, la commune de Notre Dame de Mésage est prise pour une décharge publique et trop souvent on compte sur les employés communaux pour nettoyer !

Pour rappel, les colonnes de tri servent à recycler les petits volumes de verres, emballages, papier. Pour tout ce qui ne concerne pas le tri sélectif, les horaires des différentes déchetteries sont disponibles dans le bulletin en dernière page.

RESPECTONS NOTRE COMMUNE, SES HABITANTS ET SES EMPLOYÉS COMMUNAUX.



CAMPAGNE DE FAUCHAGE

La campagne de fauchage d'automne 2025 aura lieu sur la commune pendant la semaine 45, soit du 3 au 7 novembre.



La date d'intervention peut dépendre des conditions météorologiques mais également des impondérables.





NOUVELLE ADRESSE E-MAIL

Depuis quelques mois, l'adresse mail de la Mairie a changé : il faut désormais écrire à mairie@notredamedemesage.fr



NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants sur la Commune sont invités à se rendre en Mairie.

Par ailleurs, merci aux nouveaux locataires / propriétaires et aux personnes qui ont déménagé au sein même de la commune de signaler leur arrivée / ou leur nouvelle adresse à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Toutes ces informations sont nécessaires afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que les listes électorales.



UNE BOÎTE À LIVRES ?

Que diriez-vous d'installer une boîte à livre à Notre Dame de Mésage le haut?



Le lieu reste à définir mais cela pourrait être la place St Sauveur ou le parking du Rif.

La boîte à livres c'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Vous voulez vous débarrasser d'un objet qui pourrait faire office de petite bibliothèque ? Vous êtes volontaire pour un atelier de construction ?



Envoyez vos coordonnées à mairie@notredamedemesage.fr



INTERDICTION D'ENTRER SUR LE TERRAIN MILITAIRE



Le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage est **TOTALEMENT interdit** à tous publics par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux « terrain militaire entrée interdite ».

Des manœuvres militaires s'y déroulent.

Aucun civil ne doit se trouver sur le-dit terrain (mis à part les membres de l'ACCA, en période de chasse). Par ailleurs, de gros travaux s'y déroulent en ce moment, il est très dangereux de s'y aventurer.

Merci de respecter cette interdiction pour la sécurité de tous.

RECENSEMENT

Vous venez d'avoir 16 ans et vous êtes de nationalité française, vous êtes dans l'obligation de vous faire recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire.

Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il suffit de vous rendre en mairie aux heures d'ouverture, muni(e) d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour de vos parents.

Une attestation de recensement vous sera alors remise. Elle est à conserver, car elle vous sera réclamée pour diverses inscriptions.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Le recensement permet au centre du service national de Varcès de convoquer le/la jeune recensé/e pour qu'il/elle effectue la journée défense et citoyenneté.



INSCRIPTIONS CCAS

Vous avez 65 ans ou plus ?

Les personnes qui ont 65 ans en 2025 ou les nouveaux arrivants ayant 65 ans et plus, peuvent s'inscrire au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune en contactant le secrétariat de la Mairie.

Les personnes seront invitées en fin d'année à participer au repas, ou pourront recevoir un colis.



Rappel : Vendredi 28 novembre 2025, les personnes qui ont fait la demande devront impérativement récupérer leur colis à la Salle du Connex, au bâtiment du Moulin, de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30.



PORTAGE DES REPAS



À compter du 1er octobre 2025, le CCAS de Notre Dame de Mésage accorde une participation financière de 2 € par personne et par repas, pour le service de portage de repas à domicile délivré par la société L'Essentiel à Domicile.

Cette aide sera accordée :

- aux personnes de 70 ans ou plus, résidant sur la commune depuis minimum 3 mois.
- Aux personnes de moins de 70 ans présentant une perte d'autonomie temporaire.

Si vous souhaitez profiter de ce service, le CCAS vous invite à prendre contact directement avec la société L'Essentiel à Domicile, 18 place Stalingrad 38220 Vizille.

Téléphone : 04 57 13 59 11.

Mail : lessentieladomicile@gmail.com

Affiche pour le service de portage de repas à domicile. Le logo "L'essentiel à domicile" est en haut. Le titre est "VOTRE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE". Les points clés sont : "Ouvert à TOUS, pour TOUS !!", "des menus complets variés et équilibrés établis par des diététiciennes diplômées d'état et élaborés par notre traiteur agréé.", "des menus midi et soir, possibilité d'un potage maison savoureux", "régimes spécifiques adaptés à votre santé, (Sans sel ajouté, diabétique...)", "une cuisine familiale, des produits locaux / bio", "pour des repas 7/7 jours, (jours fériés compris) toute l'année", "des livreurs à votre écoute pour Maintenir le lien social !!". En bas, on trouve le slogan "Parce que votre bien-être est notre priorité" et les coordonnées : "Pour votre inscription ou autres renseignements complémentaires prendre contact : L'Essentiel à Domicile 18 place Stalingrad 38220 VIZILLE 04 57 13 59 11 lessentieladomicile1@gmail.com".



TRAVAUX

Installation de figurines de signalisation aux abords de l'école



Déplacement du passage piéton et reprise des trottoirs aux abords du stade

Prolongement du grillage du tennis



Installation d'une table dans la cour de l'école élémentaire



Pose de blocs de béton pour prévenir l'intrusion des gens du voyage sur le stade de foot



Pose de blocs de béton pour prévenir l'intrusion des gens du voyage sur le city stade



Remplacement de l'ancien abribus en bois des tennis



Remplacement d'un toilette au foot



Avant / Après
Réfection de la peinture des vestiaires du foot



Abribus du Moulin déplacé



Mise en place d'un éclairage pour le cheminement piéton aux abords du centre équestre



Changement des têtes des candélabres au Moulin



Changement des volets du bâtiment du moulin

Nettoyage de dépôts sauvages et illicites de végétaux



Passage d'épareuse



Abattage d'arbres au foot



Abattage d'arbres aux Templiers





PRENEZ NOTE DU PROGRAMME DU SOU DES ECOLES !

Toutes les dates pour ne manquer aucune occasion de vous divertir et de renforcer les liens avec la communauté scolaire !

DÉTAILS DES ÉVÉNEMENTS



Grand bal d'Halloween - 8 novembre 2025 :

Une soirée pleine de surprises et de costumes effrayants. Préparez-vous à danser toute la nuit !



Goûter de Noël - 6 décembre 2025 à 14h00 :

Un après-midi festif pour célébrer la magie de Noël avec des friandises et des activités amusantes pour les enfants.



Carnaval du Sou des écoles - 28 février 2026 à 14h00 :

Rejoignez-nous pour un carnaval coloré et joyeux, avec défilés et animations pour toute la famille.



Kermesse du Sou des écoles - 27 juin 2026 à 12h00 :

Une kermesse traditionnelle avec jeux, stands et une ambiance conviviale pour clore l'année scolaire en beauté.

Par ailleurs, le sou des écoles propose la location d'une machine à barbe à papa ainsi que d'un château gonflable.
Contact : soudesecolesnd@gmail.com



Nous espérons vous voir nombreux à ces événements qui promettent des moments inoubliables !

LE CLUB DE L'ÂGE HEUREUX

Le club de Notre Dame de Mésage a repris ses activités le 1^{er} septembre dernier.



Vous êtes retraité-e, vous aimez les jeux de société, la belote, le tarot venez nous rejoindre pour passer un après-midi convivial. Nous organisons également des sorties et repas bien appréciés de tous.

Nous sommes à la salle de l'Oeilley au bâtiment du Moulin tous les lundis à partir de 13h45. Vous êtes les bienvenus.



Renseignements :
06 80 60 47 46

Cet automne nous organisons un LOTO

15 novembre 2025 à 14h
Salle du Connex
Bâtiment du Moulin

De nombreux lots vous attendent.



ENEZ DEGUSTER LE BEAUJOLAIS

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le vendredi 21 novembre, à 19h00, à la salle du Moulin, pour fêter le Beaujolais nouveau !

À cette occasion, vous aurez le loisir de déguster un bon Beaujolais nouveau, de bonnes planches de fromage et charcuterie, tout en vous essayant au karaoké géant !



Réservations au 06 83 10 17 86

YES YOGA ET SOPHROLOGIE

L'Association Yes-Yoga Et Sophrologie propose des formules variées et adaptées à chacune et chacun. Les techniques et pratiques transmises permettent de prendre conscience de soi, d'harmoniser le corps et l'esprit, d'apaiser le mental, d'évacuer les tensions physiques mentales émotionnelles.



·Les ateliers de yoga et sophrologie

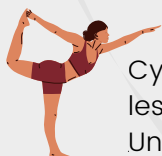
Samedi 11 Octobre, Dimanches 16 Novembre, 14 Décembre, 25 Janvier de 9h30 à 12h, à Notre-Dame-de-Mésage, en salle d'Evolution



Des cours hebdomadaires de yoga

les mardis de 18h30 à 20h, dans le cadre des activités de L'Agil, à Notre-Dame-de-Mésage, en salle d'Evolution (complet)

les jeudis de 18h30 à 20h, dans le cadre des activités du CLC, à Eybens, Ecole des Ruieres



Cycle de yoga sur chaise : nouveau cycle de 10 séances à partir du 6 Janvier

les mardis de 9h30 à 10h30, à Notre-Dame-de-Mésage, en salle de l'Oeilly

Une pratique de yoga adaptée aux seniors qui se déroule dans une ambiance joyeuse et chaleureuse !



·Un accompagnement individuel en sophrologie et en yoga

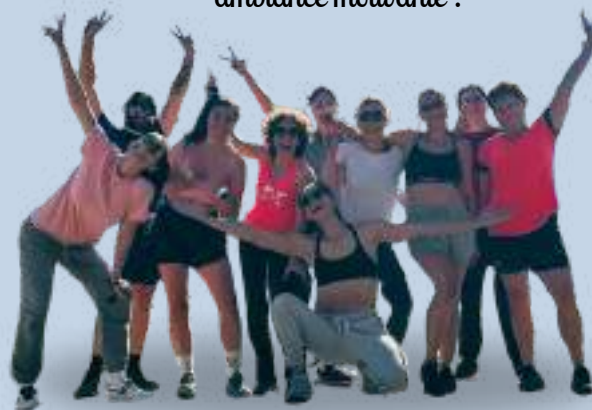


Pour un anniversaire, une surprise,
Offrez un atelier Yoga et Sophrologie !



LES BOOTCAMP DU SAMEDI MATIN

Envie de faire du sport dans une
ambiance motivante ?



Rejoignez les séances de Bootcamp encadrées par Fanny Gallego, tous les samedis matins de 9:00 à 10:00 au stade de foot de Notre Dame de Mésage.



Au programme : entraînements variés de cross training, esprit d'équipe et rires garantis. Quel que soit votre niveau, venez partager un moment sportif alliant énergie, convivialité et résultats.



le.360_



le360degres

Patricia, enseignante de yoga
Camille, sophrologue caycédien
Association Yes-Yoga Et Sophrologie
37 Allée du Connex
38220 NOTRE DAME DE MESSAGE
06 67 97 66 06
<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com/>





PARTICIPEZ AU CHALLENGE ÉLECTRICITÉ EN LIGNE

Chaque foyer français possède en moyenne une centaine d'appareils électriques et électroniques.



Quels sont les appareils les plus énergivores dans votre logement ?

Quelles solutions existent pour réduire votre consommation d'électricité ?

Participez au Challenge électricité en ligne : 4 missions durant 4 semaines pour réduire votre consommation d'électricité (et votre facture !).

4 MISSIONS



4 SEMAINES

INSCRIPTIONS ICI

<https://www.alec-grenoble.org/agenda/3433/910-challenge-electricite-en-ligne.htm?periode=6791>

ZFE : DES ÉVOLUTIONS EN 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les véhicules classés Crit'Air 3 sont également soumis à la restriction de circulation de la ZFE et ne peuvent plus circuler dans les 13 communes de la métropole grenobloise. Ils rejoignent les Crit'Air 4, 5 et les véhicules non classés concernés depuis plusieurs mois par l'interdiction de circulation.

COMMANDEZ VOTRE VIGNETTE

La vignette Crit'Air est obligatoire pour tout véhicule motorisé (voiture, utilitaire, camion, scooter...) circulant dans la ZFE. Pensez à la commander dès maintenant.*



Si vous recevez un SMS pour commander votre vignette, ignorez-le, ne cliquez pas sur le lien proposé et ne transmettez jamais vos coordonnées bancaires autre part que sur le site officiel : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LES MÉNAGES CONCERNÉS PAR LA ZFE

Pour accompagner les ménages concernés par l'interdiction de circulation de leur véhicule, Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ont mis en place un dispositif de conseil et d'aides financières.



Pour plus d'informations sur le dispositif et sur les différentes aides proposées : Rendez-vous sur <https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr>

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉOUVERTURE DE MAPRIMERÉNOV'



Cet été, les conditions d'accès à MaPrimeRénov', l'aide nationale pour la rénovation, ont évolué. Localement, Grenoble Alpes Métropole poursuit son engagement en faveur de la rénovation énergétique à travers son dispositif Mur Mur.



Après une suspension du dispositif pour les rénovations d'ampleur cet été, le guichet d'accès à MaPrimeRénov', dispositif d'aide du gouvernement, a réouvert fin septembre. Certains critères changent : les conditions pour avoir droit à une aide pour la rénovation d'ampleur sont plus strictes, tant sur les publics éligibles que sur les montants d'aides possibles. Au niveau local, Grenoble Alpes Métropole poursuit son soutien à la rénovation des logements à travers son dispositif Mur Mur, mis en œuvre par l'Alec (Agence locale de l'énergie et du climat) qui reste cumulable avec MaPrimeRénov'.



CE QU'IL FAUT RETENIR DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À MAPRIMERÉNOV' (arrêté et décret du 8 septembre 2025)



Pour les rénovations de maisons individuelles par geste :

Pas d'évolution en 2025, mais suppression prévue en 2026 des aides pour les chaudières biomasse et l'isolation des murs.



Pour la rénovation des copropriétés :

Pas d'évolution prévue



Pour MaPrimeRénov' "rénovation d'ampleur" pour la fin d'année 2025 :

- La réouverture du guichet le 30 septembre concerne uniquement les ménages aux revenus très modestes, avec un seuil fixé à 13 000 nouveaux dépôts de dossiers,
- Seuls les logements avec une étiquette E, F ou G seront désormais éligibles au parcours accompagné,
- Les plafonds de travaux seront revus à la baisse, à hauteur de 30 000 € pour les projets permettant un gain de 2 étiquettes énergétique, et à 40 000 € pour les projets permettant un gain de 3 étiquettes ou plus,
- Les taux de financement seront de 80 % pour les ménages à revenus très modestes, 60 % pour les modestes, 45 % pour les intermédiaires et 10 % pour les plus élevés,
- Le bonus sortie de passoire thermique est supprimé.



Effectuer une rénovation est un parcours au long cours. Vous pouvez dès à présent consulter les différents scénarios qui s'offrent à vous grâce au Bingo Réno développé par la Métropole :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/841-selectionner-les-travaux-a-realiser.htm#par8470>



LA GENDARMERIE MET À DISPOSITION UNE APPLICATION

La Gendarmerie met à disposition des habitants de son territoire l'application PanneauPocket.

Par cet outil elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens des informations de prévention qui les concernent, comportement à tenir en cas de situation d'urgence, alertes cambriolages, cas de risques majeurs. Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité. Cette actualité partagée vous informe également des recrutements à venir.



Toutes les informations en scannant ce QR code

ou en allant sur le site : <https://app.panneaupocket.com/ville/1377784801-gendarmerie-bta-de-vizille-38220>



INONDATIONS

QUELQUES PRECONISATIONS

- Vous assurer que les bouches d'eaux pluviales à proximité de votre habitation ne sont pas obstruées
- Vérifier que les gouttières de votre toiture ne soient pas encombrées par des déchets végétaux
- Après entretien de vos espaces verts, veiller à éliminer les déchets végétaux car ils peuvent boucher les grilles d'évacuation des eaux pluviales



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution du
cheptel apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes



Petite Enfance et Parentalité

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?

Le Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance
vous accueille et vous accompagne.

Le guichet unique du Relais Petite Enfance
vous renseigne, vous guide et vous accompagne
dans votre recherche
d'un mode d'accueil
individuel ou collectif

Coordonnées:

04.76.78.89.09 (touche1)
guichetunique@lesicce.fr

vous recherchez un lieu Parentalité ?

Le LAEP Bleu Citron

accueille les enfants de la naissance à 4 ans accompagnés d'un adulte
(parent, grand-parent... ou assistant maternel)
et futurs parents. Pour rencontrer d'autres enfants, d'autres parents
Pour échanger, se détendre, faire une pause
Pour que les enfants jouent et se socialisent.
L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne
Espace gratuit, anonyme et sans inscription

Coordonnées: 07 78 45 69 46-laep.bleucitron@lesicce.fr

Jours d'accueil :
lundi à Jarrie de 9h à 11h30
École V. Pignat
75 rue Jules Ferry

jeudi à Vizille de 9h00 à 11h30
Maison de l'enfant
123 rue de la République



Retrouvez toutes les informations et services petite
enfance, parentalité du SICCE
ainsi que les services enfance jeunesse du
territoire : www.lesicce.fr



BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE – UNE PRATIQUE INTERDITE

Les feux de jardin et le brûlage de déchets verts sont interdits par arrêté préfectoral.



Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts reste une activité pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air en Rhône-Alpes. Différents polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, entraînant un risque accru pour la santé.

En France, 42 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air et notamment aux particules fines. La mauvaise qualité de l'air réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie et est à l'origine de maladies et d'insuffisances respiratoires.

QUELS SONT LES DÉCHETS CONCERNÉS ?

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

QUI DOIT RESPECTER CETTE INTERDICTION ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée. En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également.

DES SOLUTIONS EXISTENT

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts :



- la tonte mulching : elle consiste à déposer l'herbe broyée directement sur la pelouse.
- le compostage individuel : les déchets organiques tels que déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires peuvent être compostés et fournir un engrais de bonne qualité.
- le paillage : cette technique consiste à recouvrir les plantations et le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évite le développement des mauvaises herbes, crée une rétention d'humidité et fertilise le sol.
- la collecte en déchetterie : vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie la plus proche, ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.



de déchets verts brûlés émet autant de particules que :

9 800 KM

parcourus pour une voiture diesel récente, en circulation urbaine



37 900 KM

parcourus pour une voiture essence récente



3 MOIS

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul



70 À 920 TRAJETS

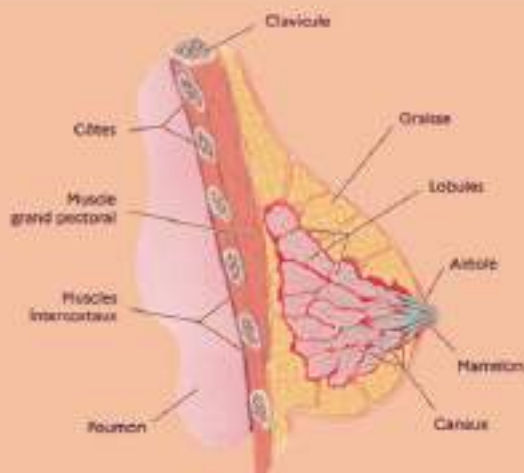
en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km

Par conséquent, l'apport des végétaux en déchetterie (trajet de 20 km supposé) est systématiquement plus favorable qu'une combustion sur place pour la qualité de l'air.



LE DEPISTAGE DES CANCERS DU SEIN

JE M'INFORME



Un cancer du sein, c'est quoi ?

Un cancer du sein résulte d'un dérèglement de certaines cellules qui se multiplient et forment le plus souvent une masse appelée "tumeur". Dans la majorité des cas, le développement d'un cancer du sein prend plusieurs mois, voire plusieurs années. Le cancer du sein est le cancer à la fois le plus fréquent et le plus mortel chez la femme. Près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans. C'est pour cette raison que le dépistage est proposé aux femmes de 50 à 74 ans.



Le saviez-vous ?

Un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.

Le dépistage, à quel ça sert ?

À détecter tôt une éventuelle anomalie ou un cancer, avant l'apparition de symptômes. Cette détection précoce augmente les chances de guérison : elle permet à 99 femmes sur 100 d'être en vie 5 ans après le diagnostic. Grâce au dépistage, plus de 10 000 cancers agressifs sont dépistés chaque année et ainsi, peuvent être soignés plus tôt. Pour vous informer sur les limites du dépistage du cancer du sein, rendez-vous sur canceridussein-a-cancer.fr

Quels sont les symptômes ?

Entre chaque examen de dépistage, n'hésitez pas à consulter un médecin si vous remarquez des changements inhabituels de vos seins :

- l'apparition d'une boule, d'une grosseur dans le sein ou sous un bras (aisselle) ;
- une modification de la peau : rétraction, rougeur, œdème ou aspect de peau d'orange ;
- une modification du mamelon ou de l'aréole (zone qui entoure le mamelon) : rétraction, changement de coloration, suintement ou écoulement ;
- des changements de forme de vos seins.

Plus de
61 000
NOUVEAUX CAS
diagnostiqués par an

1^{er} cancer le plus
fréquent chez
la femme

80%

des cas
se déclarent
après 50 ans

Plus de
12 100
décès par an

LES ÉTAPES QUE JE DOIS SUIVRE

1 Je prends rendez-vous avec un radiologue



- J'appelle un des radiologues agréés figurant sur la liste jointe à mon courrier d'invitation.
- Lors de mon rendez-vous, j'apporte mon courrier d'invitation, ma carte Vitale et les clichés de mes précédentes mammographies.
- Je pose toutes les questions que j'ai en tête au radiologue.

2 Je réalise les examens



- Le radiologue réalise une mammographie comportant 2 radiographies (clichés) par sein. L'un après l'autre, vos seins sont placés entre 2 plaques qui se resserrent et les compriment pendant quelques secondes.



- Le radiologue examine également vos seins.

3 Après les examens



- Juste après ces examens, le radiologue vous délivre un premier résultat "oral".



- Si les clichés de la mammographie et l'examen clinique ne montrent pas d'anomalie, par sécurité, une seconde lecture de ces clichés sera réalisée par un autre radiologue, dans un délai de 2 semaines. Cette double lecture permet de détecter davantage de cancers : c'est le cas d'environ 6% d'entre eux.

Une anomalie est détectée :

Cela concerne 90 femmes sur 1 000.

Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas d'un cancer mais, par exemple, d'une anomalie bénigne (kyste) ou suspecte.

Selon les cas, une surveillance à court terme ou la poursuite d'examen pourra être nécessaire. À l'issue de ces examens, la conclusion la plus fréquente est qu'il n'y a pas de cancer détecté : c'est le cas pour 83 femmes. Plus rarement, un cancer peut être diagnostiqué : cela concernera 7 femmes. Chacune de ces femmes sera orientée par son médecin vers une équipe pluridisciplinaire spécialisée en cancérologie pour un traitement personnalisé.

Sur **1 000** femmes dépistées*

Aucune anomalie
détectée pour
910
femmes

Une anomalie détectée pour **90** femmes

Pas de confirmation
de cancer pour
83 femmes
après un suivi ou des examens
complémentaires

Confirmation
de cancer pour
7 femmes
accompagnées par
une équipe spécialisée

993 n'ont pas de cancer du sein détecté

*de 50 à 74 ans, dans le cadre du programme national de dépistage organisé.

INFOS CLÉS

La mammographie est prise en charge à 100% par votre régime d'assurance maladie. Si des examens complémentaires sont proposés par votre radiologue, ils seront pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement.



Recommandé tous les 2 ans
aux femmes de 50 à 74 ans,
sans symptômes ni antécédents
personnels ou familiaux.



À réaliser chez
un radiologue agréé.



Fiabilité

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).

04 76 68 07 33

mairie@notredamedemesage.fr

www.notredamedemesage.fr

TRÉSOR PUBLIC

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée.

Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presses de Vizille. Plus d'infos sur www.notredamedemesage.fr.

VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr. Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ou en ligne sur le site de la Métropole : "mes aides, mes démarches".

HORAIRE DÉCHÈTERIES Du 01/09 au 30/06 Fermées le dimanche

EAU

• Potable :

Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation : le centre d'appels de la Régie publique de l'eau potable de la Métropole est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 85 59 50 00. Informations complémentaires sur le site :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/8-gerer-mon-eau.htm>

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage peuvent se rendre aussi à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, dans la même tranche horaire.

• Assainissement : 04 76 59 58 17
le centre d'appels est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 04 76 59 58 17

• Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

• Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

DÉCHETS

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets : 0800 500 027 (Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchèteries :

Péage du Vizille : Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac : Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Collecte des ordures ménagères : Sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi. Lorsque le lundi est férié, la collecte est maintenue. Hormis le 25/12, 01/01 et 01/05, elle se fait le lendemain, soit le mardi.



INFOS PRATIQUES

MÉDICAL

• **Pompier** : 18

Urgences : 112 depuis un portable

• **SAMU et Centre Anti-Poison** : 15 (en cas d'urgence)

• **Urgences Médicales** :

08 10 15 33 33

• **Urgences 114** :

Service public d'urgence

Réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques

• **Pharmacie de garde** :

Servigardes vous informe par téléphone : 08 25 74 20 30

(0,15€/minute)

www.servigardes.fr

• **Maison Médicale de garde de Vizille** :

04 76 08 47 09

• Du lundi au vendredi : 20h-23h

• Le samedi : 14h-18h et 19h-23h

• Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont déconseillés.

Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Vizille	Fermée	8:15-14:15	8:15-14:15	8:15-12:15	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30
Champ sur Drac	Fermée	8:15-14:15	8:15-14:15	8:15-12:15	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30
Vaulnavay le Haut	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30

Du 01/07 au 31/08 Du lundi au samedi Fermées le dimanche

VIZILLE	CHAMP SUR DRAC	VAULNAVAY LE HAUT
8:15-14:00 Fermée le lundi	8:15-14:00 Fermée le lundi	8:15-15:00 Le samedi : 8:15-12:00 / 13:00-17:00

AGENDA

OCTOBRE



Atelier Yes
Yoga et Sophrologie



NOVEMBRE



Grand bal d'Halloween
du Sou des écoles



Loto du Club de l'âge heureux



Atelier Yes
Yoga et Sophrologie



Fête du Beaujolais nouveau
du Comité des fêtes



DECEMBRE



Goûter de Noël du Sou des écoles



Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

JANVIER



Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

FEVRIER



Carnaval du Sou des écoles



JUIN



Kermesse du
Sou des Ecoles



Mairie - Ouverture au public

HORAIRES :

L'accueil de la Mairie est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).

Mairie

Notre Dame de Mésage

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie@notredamedemesage.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

Dépôt légal 4ème trimestre 2025

Responsable de Publication : Jérôme BUISSON / Comité de rédaction : Commission Communication /
Graphisme Mise en Page : Manon Gallego / Impression : Mairie / Tirage : 520 exemplaires